

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
PRIMATURE



ARMP
AUTORITE DE REGULATION
DES MARCHES PUBLICS

Transparence-Equité-Probité.

Agissant en qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette

ATTESTATION DE PAYEMENT DE LA REDEVANCE N° 319/2025

A LA SOCIETE PRODIMPEX S.A

Après avoir reçu le contrat du marché relatif à l'acquisition et l'installation des pare-chocs des véhicules pour le compte de la CNSSAP, conclu avec la Caisse Nationale de Sécurité Sociale des Agents de l'Etat Publics pour un montant total hors taxe dollars américains trente mille cinq cent (30 500) et confirme le paiement de la redevance de 0,7% dudit montant soit dollars américains deux cent treize, cinquante centimes (213,50), pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Kinshasa, le 04/12/2025

Directeur Administratif et Financier



Me. Claude KATIMBE MDAYI
Directeur Général